

Procès Verbal de l'assemblée générale 2019 de l'association ADASV
en date du 14/01/2020

Présents : (voir feuille d'émargement en annexe).

Excusés et pouvoirs : (voir en annexe).

Le 14 janvier 2020 à 20h00, les membres de l'association ADASV se sont réunis pour l'assemblée générale ordinaire à la salle du conseil municipal de la mairie de Sainte- Euphémie 01600, sur convocation écrite en date du 20 décembre 2019. L'assemblée était présidée par Anny Sanlaville, présidente de l'association. Il a été établi une feuille d'émargement qui figure en annexe du présent procès-verbal.

Les statuts n'exigeant pas de quorum, les décisions prises sont valides.

Ordre du jour

- Rapport moral et bilan d'activité 2019 de l'association.
- Rapport financier année 2019
- Constitution du bureau
- Questions diverses

Rapports moral et d'activité 2019

Le début de l'année 2019 est marqué par l'expulsion par les autorités de la famille initialement suivie par l'ADASV et hébergée au foyer Mérard dans le cadre du Plan Grand Froid. L'ADASV a financé une nuit à l'hôtel, suivie par d'autres associations, avant de poursuivre l'accompagnement de la famille dans le squat où elle a élu résidence.

Une manifestation de protestation a été organisée au CCAS de Villefranche pour obtenir des droits et un logement pour cette famille.

Parallèlement, l'ADASV continue à financer un appartement où est hébergé un couple en grande difficulté (tous deux sont malades). Malheureusement, cet appartement coûte cher à chauffer et l'association recherche un logement plus économique à la location (et probablement plus petit).

Durant l'été 2019, deux membres actifs de l'association ont repris à fond le dossier de ce couple, afin de comprendre leur situation tant administrative que financière ou sanitaire. Une réunion est prévue pour réunir les différents partenaires qui interviennent sur leur cas.

Lui a dû se faire opérer du dos en juin et poser un 2^e stain en urgence suite à un malaise cardiaque cet été, pendant lequel on lui a aussi diagnostiqué un diabète, et ce bien qu'il ne soit pas âgé (moins de 50 ans).

A l'automne 2019, l'ADASV a été incluse dans le Cercle de Silence de Villefranche.

En fin d'année, compte tenu de nos finances insuffisantes, un tract a été élaboré et distribué (partiellement) dans différents lieux publics, pour trouver de nouveaux donateurs. Nous n'avons pas identifié de retour. Pour être efficace, une telle action nécessite une distribution de la main à la main avec des explications.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Rapport financier 2019

Présentation des comptes par Géraldine Rouiller, trésorière :

RECETTES	
LIBELLE	CREDIT
ADHESIONS 2019	320,00 €
DONS 2019	4 795,00 €
SOUS TOTAL	5 115,00 €
INTÉRÊTS LIVRET BLEU 2019	15,10 €
TOTAL RECETTES	5 130,10 €

REPARTITIONS		
CHEQUES	2 910,00 €	
VIREMENTS	2 125,00 €	
ESPECES	80,00 €	
TOTAL	5 115,00 €	
11 PERSONNES	PROMESSES NON VERSEES	660 €

DEPENSES	
LIBELLE	DEBIT
HOTEL FAMILLE	250,80 €
FRAIS BANCAIRE	36,00 €
LOCATION APPARTEMENT	5 700,00 €
ELECTRICITE	1 433,78 €
EAU	468,61 €
ASSURANCES APPART + REUNION	285,49 €
JURIKALIS	348,09 €
TOTAL DEPENSES	8 522,77 €

BILAN		
LIBELLE	DEBIT	CREDIT
REPORT 2018		1 960,65 €
RECETTES 2019		5 115,00 €
LIVRET BLEU		3 043,86 €
INTERETS L2019		15,10 €
DEPENSES 2019	8 522,77 €	
RESULTAT 2019		1 611,84 €

BANQUE CREDIT MUTUEL 31/12/19	
COMPTE COURANT	1 152,88 €
LIVRET BLEU	458,96 €
TOTAL	1 611,84 €

En l'état des dons, l'ADASV ne peut pas financer l'appartement actuel. Il manquera environ 3000 euros sur l'année. Une solution doit être trouvée d'urgence.

Le montant de la cotisation à l'association n'est pas modifié pour 2020 (10€).
Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

Constitution du bureau :

Anny Sanlaville : présidente
François Buton : vice-président
Laurence Mouquet : secrétaire
Géraldine Rouiller : trésorier
Philippe Souchet : trésorier-adjoint
Claudine Bon : secrétaire adjointe

Le bureau est reconduit à l'unanimité.

Questions diverses :

Plusieurs membres de l'association déplorent la perte sur le plan des relations humaines qu'ils appréciaient avec le fonctionnement précédent de l'association (accompagnement et soutien des familles hébergées au foyer Fétan de Trévoux).

Compte tenu de la situation financière, une solution doit être trouvée rapidement pour continuer à aider le couple en difficulté que nous hébergeons actuellement.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 21h30

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par la Présidente de séance et la Secrétaire de séance.

A, le

La présidente :
Anny Sanlaville

La secrétaire :
Laurence Mouquet